



# Coupe de l'Amitié Corporative des Deux-Sèvres

Siège social : MAISON DES ASSOCIATIONS, 12 RUE JOSEPH CUGNOT - 79000 NIORT

Association régie par la loi de 1901 -- Site internet : [www.cacds.fr](http://www.cacds.fr)

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CACDS DU 06/10/2023

### 1. Mot d'accueil

Chères adhérentes, chers adhérents,  
Mesdames et messieurs les membres du comité de gestion  
Mesdames et messieurs les invités,

Bienvenus à la 60<sup>ème</sup> assemblée générale de l'association Coupe de l'Amitié Corporative des Deux-Sèvres.

Quelques mots d'introduction avant de dérouler l'ordre du jour.

J'ai l'honneur de présider pour la 1<sup>ère</sup> fois cette instance. En janvier dernier, le comité m'a désigné pour succéder aux 6 présidents ayant œuvré depuis 1963 pour faire de notre association ce qu'elle est aujourd'hui. Aussi je veux profiter de cette tribune pour rendre un hommage particulier à deux personnes.

Laurent Moinard, ici présent. A ses côtés pendant le temps de ses 16 années de présidence, j'ai pu appréhender toutes les facettes de ce rôle de président, mais aussi constater tout l'investissement de Laurent. Avec fermeté et pragmatisme, il a maintenu le cap, quel que soit les difficultés du moment. Pour tout cela, un grand merci Laurent. C'est pour cela que je souhaite que 16 secondes d'applaudissement saluent tes 16 ans de présidence.

Et Maryse Breton, qui a œuvré en tant que trésorière puis trésorière adjointe pendant 39 années au sein de notre association. Un grand merci Maryse pour ton investissement sans faille et ta bienveillance auprès de tous les membres du bureau que tu as connu.

### 2. Rapport moral et administratif du Président

L'année 2023 est une année spéciale pour la CACDS, vous le savez puisque c'est celle des 60 ans de l'association. Un anniversaire marquant la longévité de l'association mais aussi son dynamisme puisqu'elle compte 828 adhérents répartis ainsi :

Section	Effectif 2023	Pourcentage
Badminton	393	48 %
Volley-Ball	232	28 %
Pétanque	167	20 %
Tennis de table	36	4 %
Total	828	

Cette longévité et ce dynamisme s'explique notamment par le fait que la CACDS a toujours bénéficié de bénévoles motivés et doués d'un altruisme jamais démenti, ces deux qualités faisant depuis toujours le succès de notre association. Mais vous le savez, le nombre des bénévoles baisse régulièrement depuis des années dans le monde associatif. L'individualisme grignote des parts de marché... Ajouté à cela l'évènement historique et extraordinaire au sens premier du terme que nous avons traversé, à savoir la période du COVID et de son confinement ; cela a bouleversé la vie d'un bon nombre d'entre nous, amenant certains à revoir complètement leur vision des loisirs, voire carrément leur mode de vie.

Sans tirer la sonnette d'alarme, je dois vous faire part des départs de trois personnes (sur neuf...) au sein du comité de gestion de la CACDS, personnes que je remercie pour leur investissement. Devant cette situation compliquée, voir préoccupante, je lance un appel à tous les adhérents : la CACDS a besoin de vous pour atteindre les objectifs que nous nous fixons chaque saison afin de vous permettre de bénéficier des activités sportives que vous pratiquez depuis des années. Je suis certain qu'il y a parmi vous des personnes motivées, mais qui n'osent tout simplement pas s'adresser à nous ; alors je vous le dis : c'est le moment nous sommes là et nous vous attendons. Nous avons vu ces dernières années disparaître des sections comme le tennis et le hand-ball. N'avez-vous pas dans votre entourage, des connaissances passionnés par ces sports qui pourraient faire revivre ces sections ?

N'avez-vous pas dans votre entourage, des connaissances passionnés par d'autres sports qui pourraient proposer la création de nouvelles sections ? Je suis persuadé que ces personnes existent. Reste à les accueillir.

Un autre sujet important est celui de la visibilité de notre Association. Vous ne le savez peut-être pas, mais notre association, du haut de ses 60 ans d'existence, a toujours géré son budget sans demander, donc sans bénéficier, de la moindre subvention, contrairement à d'autres associations. A cette occasion, je remercie le travail rigoureux et la gestion saine réalisés par nos 2 trésoriers ici présentes Maryse et Marie-Laure. Cette autonomie financière est une des raisons qui fait que l'association est sans doute moins connue qu'elle pourrait l'être de nos représentants locaux par exemple. D'autre part, la CACDS n'a jamais bénéficié de moyen de communication externe, par exemple sans relais médiatique dans la presse locale, malgré des demandes restées vaines. Je souhaite relancer les sollicitations, les mentalités ayant peut-être évoluées.

Seule la création de notre site internet a permis de compenser un peu cette absence sur la place publique. J'affirme aujourd'hui qu'il est nécessaire de développer notre visibilité, ne serait-ce que pour permettre aux habitants du bassin niortais de savoir que la CACDS existe. Par un effet mécanique, une meilleure connaissance de la CACDS permettra d'espérer des adhésions supplémentaires, mais aussi nous l'espérons, de faire renaître des sections sportives disparues ou d'en créer de nouvelles. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé au comité de gestion au printemps dernier la création d'une page Facebook dédiée, proposition qui a été acceptée. En juin, j'ai trouvé les personnes motivées pour s'occuper de cette page, et nous devrions lancer notre page avant la fin de l'année.

Bonne soirée à toutes et à tous.

Eric Pérochon

### **3. Rapport financier (présenté par Mme Marie-Laure PHILIPPE)**

Pour l'année 2022-2023, les recettes de la saison s'élèvent à 6 114,75 €. Elles se décomposent de la façon suivante :

- engagements = 5 859,00 € (Badminton, Pétanque, Tennis de Table et Volley-ball)
- intérêts sur livret = 198,07 €
- remise assurance = 57,68 €

Quant aux dépenses, elles s'élèvent à 7 212.56 €. Elles correspondent à des dépenses de :

- Gestion et divers = 1 621,56 € (location du bureau, repas coupe, frais compte bancaire etc...)
- Assurances = 1 045,85 €
- Achats de coupes = 1 565,76 €
- Site internet = 1 062,00 €
- Divers = 521,96 € (ordinateur portable)
- Achats 60 ans = 1 395,43 €

Ce qui donne un résultat de – 1 097,80 €.

La CACDS possède à ce jour la somme de 20 538,27 € qui se décompose comme suit :

- Solde du compte chèque = 4 187,01 €
- Solde du livret = 16 351,26 €

Voici en résumé les comptes de la saison.

Plus de la moitié des cotisations ont été réglées par virement et je vous en remercie. Il ne manque que 4 règlements pour cette saison.

Je vous remercie de votre attention et suis à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bonne saison sportive à toutes et tous.

## 4. Rapport des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes, Florence PECHADRE et Isabelle LABROUSSE valident les comptes de la CACDS de la saison 2022-2023.

## 5. Rapport d'activités des Responsables de section

### \* **Badminton (présenté par Eric PEROCHON) :**

Les adhérents :

L'effectif du badminton est stable malgré une légère diminution due au nombre de poules passé de 8 à 7. Le nombre d'adhérents enregistré est de 393 (contre 409 en 2022 soit – 3.9%), tout en restant tout de même le 3ème meilleur total depuis la création de la section Badminton il y a 25 ans.

Parmi ces adhérents je tiens à souligner la présence des relais de l'information qui abattent un travail important sur le site concernant la vie de la section (résultat, classement), un travail reconnu et légitimement félicité par l'ensemble des adhérents.

La saison 2023/2024 qui s'ouvre (la 26<sup>ème</sup>) verra la formule des rencontres évoluer, tant en championnat qu'en coupe, évolution motivée par la volonté de voir la présence des féminines renforcée, tant en quantité qu'en qualité.

<b>Championnat</b>
--------------------

- Poule 1 : BC Châtillon
- Poule 2 : ABC Magné
- Poule 3 : Celles sur Belle
- Poule 4 : Beauvoir
- Poule 5 : BC Châtillon 2
- Poule 6 : BC Châtillon 3



**\* Tennis de table (présenté par Marie Laure pour compte de Jean-Marie GERON)**

Bonjour à tous,

Toutes mes excuses aux personnes ayant fait l'effort d'être présentes.

<b>Championnat</b>
--------------------

Le championnat 2022-2023 était composé de 7 équipes.

Il s'est déroulé par match aller-retour, entre les vacances de la Toussaint et celles de Printemps.

· FRANCOIS 1, FRANCOIS 2, GABARD, MAIF, TRIBUNAL, VOUILLE

et une nouvelle équipe ECN (SEOLIS), qui dispose d'une salle ;

pour un effectif total de 36 joueurs.

La Salle de la MAIF était de nouveau opérationnelle pour la saison 2022/2023, ce qui a permis d'alléger le rythme des rencontres à la salle de Vouillé, mais qui reste un élément important au bon fonctionnement de notre championnat.

Remerciements à Didier FELIX, Président du Club de Tennis de table de VOUILLE pour la mise à disposition et la gestion de la salle.

Les résultats ont été régulièrement transmis, par mail, sms ou feuille de match papier, et j'en remercie toutes les équipes, cela facilite grandement la gestion. Grand merci à Sacha (ECN), première participation au championnat, pour son investissement dans la gestion des résultats.

Le vainqueur du championnat 2022/2023 est l'équipe ECN devant la MAIF et FRANCOIS 1.

#### CHAMPIONNAT DOUBLE

A la demande de plusieurs joueurs, une première cette année, l'organisation d'un championnat DOUBLE/EQUIPES. Il s'est déroulé en 2 journées, les 01 et 08 juin, sur la base du calendrier du championnat classique, à la salle de Vouillé. Une finale a été disputée le 15 juin 2023, entre le premier (ECN) et le deuxième (FRANCOIS 1) de ce championnat. La finale du DOUBLE/EQUIPE a été remporté par l'ECN. Très bons retours sur cette compétition qui sera sûrement reconduite cette saison 2023-2024.

<b>Coupe</b>
--------------

Pour clôturer la saison, la soirée Coupe s'est déroulée le 15 JUIN 2023 à la Salle de VOUILLE. 26 personnes se sont inscrites, qui ont participé au tournoi Principale et Consolante. Possibilité pour des non-adhérents, ayant envie de découvrir la Coupe de l'Amitié, de participer à la soirée.

De ce fait, des personnes sur invitations de joueurs réguliers du championnat ont participé à la Coupe.

Résultats individuels

- Principale

vainqueur : Samuel (invité, ancien 600 ième mondial)

finaliste : Manuel (invité, licencié club)

- Consolante  
vainqueur : Gilles (François 1/2)  
finaliste : Guillaume (François 1)

Remise des trophées à la suite de la soirée.

## Divers

Concernant les adhésions, je vais inciter les trésoriers des équipes engagées à utiliser le virement bancaire pour procéder à leurs règlements. Cela peut très bien fonctionner.

### **\* Volley Ball (présenté par Christophe PIED) :**

Compte rendu non communiqué à ce jour. Il sera mis en ligne dès transmission par le responsable.

## 6. Election du Tiers sortant

Le 1/3 sortant est réélu à l'unanimité à savoir : Sandra BARATON et Christophe PIED

## 7. Election des Commissaires aux comptes

Isabelle LABROUSSE et Florence PECHADRE ont été réélues à l'unanimité comme commissaires aux comptes.

## 8. Votes sur les résolutions :

### Résolution 1

L'article 2 est rédigé ainsi :

Elle a son siège au 12 rue Joseph Cugnot, Hôtel de la Vie Associative à Niort.

[L'article 2 est désormais rédigé comme suit :](#)

La C.A.C.D.S. a son siège 12 rue Joseph Cugnot, Maison des Associations, 79000 Niort.

**Cette proposition est mise au vote.**

**Résultat du vote :**

Nombre de Votants	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0
Nul	0

### Résolution 2

L'article 3 est rédigé ainsi :

La C.A.C.D.S. a pour but :

- a) *de former un groupement corporatif sportif.*
- b) *de permettre notamment aux amateurs ne pouvant pas opérer dans une équipe affiliée à une fédération de pratiquer leur sport favori.*
- c) *de resserrer les liens entre les entreprises, associations et communes de la région Niortaise.*

L'article 3 est désormais rédigé comme suit :

La C.A.C.D.S. comprend des groupements sportifs dénommés « Sections » ayant pour but principal de faire pratiquer le sport géré par une section.

La C.A.C.D.S. s'interdit toute discrimination et veille au respect de ces principes par ses membres.

La C.A.C.D.S. a pour but :

- a) *de former un groupement corporatif et sportif,*
- b) *de promouvoir, de découvrir et de pratiquer de multiples activités sportives au sein des sections,*
- c) *de permettre notamment aux amateurs ne pouvant pas opérer dans une équipe affiliée à une fédération de pratiquer leur sport favori,*
- d) *de créer et de resserrer les liens entre les personnes, les entreprises, les associations et les communes de la région Niortaise.*

Sont interdits, à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées par la C.A.C.D.S. :

- *tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,*
- *tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,*
- *tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,*
- *toute forme d'incivilité.*

Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires, civiles et/ou pénales.

**Cette proposition est mise au vote.**

**Résultat du vote :**

Nombre de Votants	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0
Nul	0

### Résolution 3

L'article 11 est rédigé ainsi :

Les ressources de la C.A.C.D.S. proviennent :

- *des cotisations des adhérents,*
- *des cotisations des membres individuels,*
- *des recettes de toute nature provenant des compétitions organisées sous son contrôle.*

Il est tenu au jour le jour une comptabilité des recettes et des dépenses.

L'article 11 est désormais rédigé comme suit :

Les ressources de la C.A.C.D.S. proviennent :

- *des cotisations des adhérents,*
- *des cotisations des membres individuels,*
- *des recettes de toute nature provenant des compétitions ou manifestations organisées sous son contrôle,*
- *des ventes de produits ou de la facturation de prestations diverses,*
- *des revenus des biens et valeurs de l'association,*
- *de toutes ressources autorisées par la loi et les règlements en vigueur.*

Il est tenu une comptabilité des recettes et des dépenses.

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du Comité de Gestion et du bureau, sont gratuites et bénévoles.

Seuls les frais engagés et occasionnés dans le cadre et pour l'accomplissement de leur mandat peuvent être remboursés sur présentation des justificatifs, et après validation du Président et du Trésorier. Le rapport financier présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire présente les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

**Cette proposition est mise au vote.**

**Résultat du vote :**

Nombre de Votants	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0
Nul	0

#### Résolution 4

L'article 18 est rédigé ainsi :

La dissolution de la C.A.C.D.S. ne pourra être prononcée que par une Assemblée Générale spécialement convoquée à cette occasion comprenant les deux tiers des adhérents et à la majorité des trois quarts des délégués présents.

L'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la C.A.C.D.S., et attribue l'actif net, conformément à la loi.

La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture du Siège Social.

**L'article 18 est désormais rédigé ainsi :**

La dissolution de la C.A.C.D.S. ne pourra être prononcée que par une Assemblée Générale spécialement convoquée à cette occasion comprenant les deux tiers des adhérents et à la majorité des trois quarts des délégués présents.

L'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs commissaires chargés de la liquidation des biens de la C.A.C.D.S.

L'actif net est attribué à un ou plusieurs associations poursuivant un objet analogue, ou à des établissements visés au dernier alinéa de l'article 6 de la loi du 1er juillet 1901, à savoir des associations déclarées qui ont pour but exclusif l'assistance, la bienfaisance, la recherche scientifique ou médicale.

La dissolution doit faire l'objet d'une déclaration à la Préfecture ou à la Sous-Préfecture du Siège Social.

**Cette proposition est mise au vote.**

**Résultat du vote :**

Nombre de Votants	34
Pour	34
Contre	0
Abstention	0
Nul	0



## Résolution 5

Le comité de gestion CACDS propose aux adhérents de leur faire bénéficier d'une garantie « Dommages Corporels ». Le coût de cette garantie sera de 3 € à la charge de l'adhérent. La cotisation reste fixée à 7 €. Chaque adhérent devra donc régler le montant de 10 € pour la saison 2023-2024.

Cette proposition est mise au vote.

Résultat du vote :

Nombre de Votants	34
Pour	21
Contre	7
Abstention	5
Nul	1

## 9. Débat et questions diverses

Question posée par un capitaine badminton : une joueuse féminine classée pourrait elle faire le match d'un homme ? la réponse sera apportée ultérieurement.

## 10. Remise des trophées

Les trophées sont remis à chaque vainqueur de poule présent pour toutes les sections.